

L'Echo des Voisins d'Aure

Le bulletin de la communauté de communes des Véziaux d'Aure

Bulletin n° 34 / Juillet - Août - Septembre 2008

Zoom sur...

De nombreux comités des fêtes ont fait peau neuve et l'été qui approche s'annonce festif dans nos villages. Nous vous proposons de découvrir dans ce numéro (...) suite p.2



Coup de neuf sur le logo de la Communauté de communes

Sommaire

En première page...

P2&3- **Dossier** « les festivités de l'été »

P4&7 - **La Communauté de communes vous informe:** co-voiturage, collecte des déchets, base de données habitants, GITAL, Rencontre intercommunale du développement durable.

P5&6 - **Fiche pratique:** Site internet intercommunal

P8&9 - **Informations communales**

P 10 - **Histoire locale:** Pastoralisme en Vallée d'Aure

Edito

La pluie était attendue en cette fin d'hiver et elle fut au rendez-vous de ce printemps qui s'achève. Ces aléas climatiques nous poussent plus que jamais à nous interroger sur le devenir de notre planète et sur l'impact de ces derniers sur l'économie touristique locale.

Les équipes municipales sont désormais en place et dans les villages, les nouveaux élus mettent en œuvre leurs projets.

La Communauté de communes, elle aussi, forte de son Agenda 21 local, fait au mieux pour mettre en œuvre les actions retenues dans le cadre de cette démarche de développement durable.

Les commissions de travail, constituées suite aux élections municipales, ont commencé à réfléchir à la mise en cohérence des documents d'urbanisme, à l'élaboration d'une charte architecturale durable, à la mise en place d'une signalétique identitaire etc.

Parallèlement et avec beaucoup de retard, les travaux de construction du bâtiment technique se poursuivent. Les entreprises devraient bientôt laisser place aux agents techniques intercommunaux pour les travaux d'aménagement intérieur.

Ce printemps est aussi marqué par l'arrivée de la nouvelle version du site internet (www.veziauxdaure.fr). En ligne depuis la fin avril, il témoigne de la volonté de la Communauté de communes d'étendre ses services et de faciliter les échanges avec la population.

La nouvelle équipe du petit journal s'est elle aussi mise au travail et je vous invite à découvrir ce nouveau numéro.

Jean-Louis Anglade, Président

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS DE L'ETE

De nombreux comités des fêtes ont fait peau neuve et l'été qui approche s'annonce festif dans nos villages. Nous vous proposons de découvrir dans ce numéro un calendrier des évènements qui auront lieu dans nos villages au cours des prochains mois.

Juin

21	ANCIZAN	<u>Rencontre intercommunale du développement durable, 9h30/19h30:</u> Expositions, films, sorties terrain, documentation, animations, stands etc.
25	ANCIZAN	<u>Festival Champs et Contrechamp, projection-débat du film « Le beurre et l'argent du beurre », 21h:</u> Film et débat sur les véritables enjeux du commerce équitable

Juillet

5 & 6	ANCIZAN	<u>Fête du village:</u> Samedi: Concours de pétanque, kermesse, Toro de fuego et bal disco; Dimanche: Concours de pétanque, aubades.
5	GUCHEN	<u>Assemblée générale de l'association EPINE</u>
18,19,20	GUCHEN	<u>Fête du village:</u> Bal disco et manèges les 3 soirs; Samedi: Concours de pétanque et repas; Dimanche: Concours de pêche, aubades, vide grenier, thé dansant et feu d'artifice.
9	ANCIZAN	<u>Concert d'été au Centre culturel d'Ancizan:</u> CHORALE D'ARAGNOUET, 21h.
16	ANCIZAN	<u>Concert d'été au Centre culturel d'Ancizan:</u> QU'EM CO QUI EM, Chants Pyrénéens, 21h.
23	ANCIZAN	<u>Concert d'été au Centre culturel d'Ancizan:</u> « Service public Compris » présenté par l'ARCAL, 21h.
26	GOUAUX	<u>Concert, 21h:</u> Marc Chiron à l'orgue et Zaza Poutzeladze, violon (pièces de Vivaldi, Haydn, Saint-Saëns, Buxtehude,...)
27	BAZUS	<u>Fête du village:</u> Concours de pétanque, apéro-concert avec la chorale d'Aragouet, repas et bal avec orchestre.
30	ANCIZAN	<u>Concert d'été au Centre culturel d'Ancizan:</u> ETHS AMICS, 21h.

Août

2 & 3	CADÉAC	Fête du village: Samedi: Concours de pétanque, de pêche et bal disco; Dimanche: Concours de pétanque, bal avec orchestre et feu d'artifice.
5	GOUAUX	Concert, 21h: Le Trio Aquilon, concert d'orgue, trompette et violon (Organisé dans le cadre du Festival des Petites Eglises de Montagne)
6	ANCIZAN	Concert d'été au Centre culturel d'Ancizan: HEGOAK, 21h.
8	ANCIZAN	Fête de Saint-Jacques de Compostelle: Projection au Centre culturel, messe à Ousten et repas.
9 & 10	GRÉZIAN	Fête du village: Samedi: Concours de pétanque, repas et bal disco; Dimanche: Concours de pêche, de pétanque, aubades et bal musette.
13	ANCIZAN	Concert d'été au Centre culturel d'Ancizan: CHANTS PYRÉNÉENS, 21h.
20	ANCIZAN	Concert d'été au Centre culturel d'Ancizan: Chants Pyrénéens, 21h.
22	GOUAUX	Concert, 20h30h: Saori Sato à l'orgue, musique italienne du XVIIème siècle, accompagnée de ténor, luth et théorbe.
23	LANÇON	Fête du village: Concours de pétanque, repas, soirée dansante.

EXPOSITIONS AU CENTRE CULTUREL D'ANCIZAN

Du mercredi 2 Juillet 2008 au samedi 30 Août 2008 :

« *Les Républicains Espagnols dans les Hautes-Pyrénées, De l'exil à l'intégration* »
Réalisée par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Du mercredi 3 Septembre au samedi 8 Novembre 2008 :

« *Villages en vallée d'Aure* »: *Ardengost, Arreau, Aspin-Aure, Aulon, Beyrède, Camous, Fréchet-Aure, Ilhet, Jézeau, Pailhac, Sarrancolin.*
Réalisée par le CAUE des Hautes-Pyrénées.

AIREL

L'AIREL vous rappelle que les Centres de loisirs de Cadéac et Arreau ouvrent leurs portes à partir du 07 juillet. Un programme sera diffusé chaque semaine. Pour en savoir plus, contactez le 05.62.98.63.82.

Nous vous rappelons que le site Internet de la Communauté de communes est régulièrement mis à jour et que vous retrouverez dans les rubriques « Agenda » et « Actualités » tous les événements en cours ou à venir. Vous pouvez également y inscrire vos manifestations: www.veziauxdaure.fr

CO-VOITURAGE

Le réchauffement climatique et la hausse du prix du pétrole poussent les collectivités à rechercher des solutions plus écologiques et plus économiques.

Si les agglomérations peuvent sans difficulté faire l'apologie des transports en commun et des « Vélibs », la problématique est bien plus complexe dans nos vallées Pyrénéennes et d'autant plus dans les villages de l'intercommunalité, généralement éloignés des activités, entreprises et services qui font notre quotidien.

Néanmoins, nous aimons rappeler qu'ici chacun connaît son voisin et que nous sommes loin de l'anonymat des citadins. Ici les activités ne manquent pas et si vous, votre mari ou vos enfants pratiquent une ou des activités sportives ou culturelles, il y a de fortes chances que les autres parents d'élèves, vos collègues ou vos voisins soient eux aussi au rendez-vous chaque semaine.

D'ailleurs, peut-être les aviez-vous déjà croisés ce matin à Ecomarché ou cet après-midi à la sortie de l'école?

On se croise, se recroise et se croise encore !

N'y aurait-il pas là des raisons suffisantes pour s'organiser un peu mieux et développer un réseau de « co-voiturage » sur notre territoire ?

Bien sûr, nous avons tous de bonnes raisons de ne pas pouvoir « cette semaine ». Encore faut-il simplement le vouloir.

Localement, le site internet www.bancpublic.asso.fr cherche à promouvoir, susciter et stimuler une nouvelle manière de vivre notre quotidien. Il est ouvert à toutes initiatives, actions qui peuvent renforcer le mieux vivre ensemble, la solidarité et la diversité.

Il comprend une rubrique « co-voiturage ». Cette pratique présente des avantages en milieu rural en complément des transports en commun. Et peut même avoir un caractère plus social dans l'aide aux personnes âgées ou à mobilité réduite. En vous rendant sur ce site, devenez «transporteur» ou «voyageur» en déposant votre proposition.

Si vous avez des idées à formuler pour mieux organiser cette pratique dans la vallée, la Communauté de communes recueillera toutes les propositions qui favoriseraient le développement du co-voiturage. N'hésitez pas à contacter Julie au 05.62.39.97.24 ou contact@veziauxdaure.fr.

COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis que le tri sélectif a été mis en place, des efforts ont été notés mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre une quantité et une qualité de tri satisfaisantes.

En effet, le centre d'enfouissement des déchets résiduels de Capvern sera bientôt saturé et il n'y aura pas de centre de traitement sur le secteur de Lannemezan. Nos déchets devront donc être transportés vers le centre départemental qui se situera près des villes de Tarbes-Lourdes.

Ce transport va impliqué des charges et des dépenses supplémentaires qui seront répercutées sur la redevance des usagers.

Pour limiter les quantités de déchets à transporter il existe une solution : le TRI SELEC-TIF.

En triant vos déchets recyclables : bouteilles plastiques, briques, cartonnettes, boîtes de conserve (bacs jaunes), verre (colonnes) et en compostant vos déchets organiques vous pouvez considérablement diminuer la quantité de déchets résiduels et donc de déchets à transporter et à enfouir.

Votre poubelle contient :
40% de déchets recyclables : actuellement seulement 9% sont triés dans les conteneurs jaunes
29% de déchets organiques : actuellement seulement 6% sont compostés

Si chacun d'entre nous avait pour objectif de trier 100% de déchets recyclables et organiques, seuls 31% de déchets non recyclables subsisteraient. Hélas, à ce jour, 85% des déchets doivent être enfouis ou traités. Il faut réagir !

De plus, le taux de rejet du tri sélectif dépasse les 9% ! Au-delà de 10%, des pénalités pécuniaires seront appliquées aux collectivités responsables et il y aura des répercussions sur la redevance des usagers.

Nous comptons sur votre civisme et votre sens des responsabilités pour nous aider à améliorer la qualité et le taux de transfert du tri sélectif mais aussi à diminuer le volume des déchets verts et encombrants.

Site internet intercommunal

Le site internet de la Communauté de communes s'est modernisé. Depuis le 30 avril 2008, grâce à des financements de la Région Midi-Pyrénées et de l'Europe (FEDER), dans le cadre du Programme Régional d'Actions Innovatrices, de nouveaux services ont été ajoutés et sont désormais à votre disposition.

Vous trouverez dans cette fiche pratique les explications sur l'organisation et le fonctionnement de ce qui doit devenir « votre » site internet.

SE TENIR INFORMÉ

La Communauté de communes rédigera des lettres d'informations, appelées « newsletter », dès que des événements ou des informations seront jugés importants pour les habitants.

Les personnes ayant transmis leurs adresses mail à nos services sont déjà abonnées. Si ce n'est pas votre cas, vous **pouvez vous inscrire depuis la page d'accueil du site internet dans la rubrique « Newsletter »** (en bas au milieu).

EFFECTUER UNE DÉMARCHE ADMINISTRATIVE

Les administrations françaises ont créé depuis plusieurs années un site internet à partir duquel les citoyens peuvent se renseigner ou effectuer en ligne de nombreuses démarches de la vie courante dans des domaines aussi variés que le logement, les papiers, la santé...

La Communauté de communes a décidé d'intégrer ce service au sein de son propre site internet en le personnalisant de telle façon que, les informations mentionnées correspondent le plus précisément possible aux démarches valables dans nos communes. En choisissant dans le menu, votre commune de résidence, vous aurez des précisions sur les horaires et les services à contacter localement pour cette démarche.

Ces informations seront alimentées peu à peu par nos services, il faudra donc certainement quelques semaines avant qu'elles soient totalement entrées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Fiche pratique N°1

CONSULTER ET DIFFUSER DES INFORMATIONS

Parmi les nouveaux services, la Communauté de communes met à votre disposition deux rubriques qui vous permettront de vous tenir au courant des événements qui ont lieu dans la vallée.

La rubrique "Actualités" vous communique les dernières nouvelles de notre territoire.

La rubrique "Agenda" vous informe sur les manifestations à venir dans nos villages et a u x a l e n t o u r s .

Pour chacune des rubriques vous pouvez nous soumettre vos informations et vos animations afin qu'elles soient diffusées sur le site internet.

Pour cela rien de plus simple: il vous suffit de remplir les formulaires intitulés "Proposez une actualité" ou "Proposez un événement".

RECHERCHER UNE OFFRE D'EMPLOI LOCALE

Le site internet vous offre la possibilité d'accéder en quelques clics seulement aux offres d'emploi de l'ANPE des Hautes-Pyrénées.

En effet, depuis la page d'accueil du site internet de la Communauté de communes, **il vous suffit de cliquer sur le lien « Offres ANPE » situé en bas à droite dans la rubrique « A ne pas manquer ».**

Vous y trouverez aussi les informations pour joindre l'agence ANPE de Lannemezan.

CONSULTER UN DOCUMENT PUBLIC

Les documents issus des conseils communautaires et discutés par les élus sont publics. Si vous souhaitez vous informer sur les décisions prises par les membres du conseil de communauté, prendre connaissance des comptes-rendus de réunions etc. **la Communauté de communes les met à votre disposition sur son site internet.**

Ces documents sont disponibles au format « .pdf », consultables avec un logiciel de type *Adobe reader*. Vous trouverez le lien vers la « Ressource documentaire » dans la rubrique « *A ne pas manquer* » située en bas à droite de la page d'accueil.

Ces documents sont classés en six sous-rubriques pour vous faciliter la recherche.

Certains documents sont mis en avant comme l'Echo des voisins d'Aure et les délibérations, car ils font l'objet de nombreuses demandes. Les autres éléments sont rattachés à leur rubrique d'origine.

Pour avoir une vue générale, vous pouvez afficher tous les documents existants.

LIRE D'ECHO DES VOISINS D'AURE

Chaque trimestre, la Communauté de communes distribue dans toutes les boîtes aux lettres un exemplaire de son petit journal. Désormais, **il est également disponible sur le site Internet à la rubrique « L'Echo ».**

La Communauté de communes envisage, pour les années à venir, que les habitants puissent choisir de ne plus le recevoir en version papier, en l'indiquant sur leur boîte aux lettres. Pour l'instant, il continuera d'être disponible des deux façons.

SUIVRE L'AGENDA 21 LOCAL

La Communauté de communes a fait le choix de la transparence pour le suivi des projets inscrits dans le programme d'actions de son Agenda 21 local.

Ce suivi consiste à **visualiser l'avancement des actions et leur impact.** Pour cela, une rubrique « *Agenda 21* » a été créée dans le site internet.

Elle se constitue d'un « tableau de bord » dans lequel les indicateurs, définis pour chaque action, seront renseignés.

Cette rubrique nécessite un important travail de fond. La rubrique n'est donc pas encore totalement fonctionnelle malgré le travail déjà réalisé.

Si vous souhaitez avoir des informations sur l'Agenda 21 et les actions, nous vous invitons à consulter les documents qui traitent de ce sujet dans la base documentaire du site. Nous vous remercions de votre compréhension.

LOUER DU MATÉRIEL INTERCOMMUNAL

La Communauté de communes loue aux particuliers, qui habitent dans l'un des huit villages, une partie de son matériel.

Il existe deux catégories de matériel: celui qui est livré par le personnel de la Communauté mais manipulé ensuite par le particulier et celui qui est livré et manipulé par le personnel uniquement.

Pour demander le matériel, il vous suffit **d'indiquer sur le formulaire qui est le demandeur, en précisant bien vos coordonnées pour que l'on puisse vous contacter; quel est le matériel demandé, où et à quelle date vous souhaitez le louer.**

A réception de votre demande, une réponse vous sera communiquée par email (de préférence) ou par téléphone.

BASE DE DONNEES HABITANTS

La Communauté de communes a en charge depuis plusieurs années la facturation de l'eau et des ordures ménagères. Pour cela, elle centralise les informations concernant les propriétaires et les locataires de logements situés dans les huit villages de la Communauté de communes.

Pour que la facturation soit juste et parvienne au bon destinataire, les personnes chargées de ces dossiers tiennent à jour les bases de données.

Aussi, nous demandons à toutes les personnes qui s'installent, qui déménagent, qui vendent, qui achètent ou qui louent un logement dans l'une des huit communes de bien vouloir informer le service de secrétariat de la Communauté de communes des modifications à prendre en compte (diminution/augmentation du nombre de personnes du foyer etc.).

Pour cela, nous vous remercions d'adresser une lettre (Rue de la moulette 65240 Grézian) ou un email (k.mur@veziauxdaure.fr) à la Communauté de communes dès que votre situation connaît des évolutions.

GROUPE INTERCOMMUNAL DE TRAVAIL D'ACTEURS LOCAUX (GITAL)

Pour la réalisation de son Agenda 21 local, la Communauté de communes a créé un groupe de travail constitué d'habitants des huit villages afin d'établir un état des lieux et de définir les besoins du territoire. Ce groupe de travail a maintenant pour mission de suivre la démarche et la réalisation des actions.

Si vous souhaitez participer à ce groupe de citoyens, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de Julie Pitchel u : 0 5 . 6 2 . 3 9 . 9 7 . 2 4 / j.pitchelu@veziauxdaure.fr

3^{ÈME} RENCONTRE INTERCOMMUNALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2 ans, l'association IDEAL (Initiatives durables et actions locales) a pris en charge la mise en œuvre de cette manifestation qui vise à sensibiliser et à informer le grand public sur les enjeux du développement durable dans son sens le plus large.

Cette année, cette journée aura lieu le **SAMEDI 21 JUIN au Centre culturel d'Ancizan.**

Comme les années précédentes vous pourrez visionner des documentaires dans la salle de cinéma, visiter des expositions, dont l'expo en 3D de la « *Maison écocitoyenne itinérante* » (ARPE) et l'exposition de photos « *Biodiversité, tout est vivant, tout est lié* » (Yann Arthus Bertrand) et prendre le temps de vous documenter sur de nombreux domaines.

Côté animations, trois grandes nouveautés sont au programme:

- Grâce à la présence du parc national des sorties terrain pour l'observation des rapaces auront lieu le matin et l'après-midi et des animations se tiendront toute la journée sur leur stand.
- L'association « *Croquez local en Pays des Nestes* » présentera ses produits lors d'un apéro concert, accompagnée en musique par le groupe « *Eths nanas* ».
- Un défilé équitable aura lieu en milieu d'après-midi lors duquel la boutique Ethika présentera ses collections de vêtements et d'accessoires issus du commerce équitable.

D'autres stands vous permettront de vous renseigner sur les énergies renouvelables, l'OPAH des vallées, la Communauté de communes, les produits locaux, bio et équitables etc.

ENEZ NOMBREUX!

ETAT CIVIL DE NOS VILLAGES

Les Communes sont heureuses de vous annoncer la naissance de:

Charline RAVIER, 16 avril (Gouaux) Clara FRANCH, 25 avril (Lançon)
Théodore NOGUERO-ALDEA (Cadéac)

Les Communes sont heureuses de vous faire part des unions célébrées:

Lucile GUITTER et Renan POINTEAU Frédérique FONTAINE et Jean-Luc BELLANGER

Les Communes ont la tristesse de saluer ceux qui nous ont quittés trop tôt :

Charles VAICHERE (Barrancoueu) Marie-Jeanne BEYRIE (Guchen)
Lucien PALUSTRAN (Guchen)

BRÈVES

ANCIZAN

A l'issue de la réunion du 17 mai dernier, le nouveau COMITE DES FETES s'est mis en place. Président : Xavier ZALDUENDO; Vice-président : Maxime SOLLE; Trésorière : Séverine JEFFROY; Trésorière adjointe : Nathalie LOPEZ; Secrétaire : Aurore TREY; Secrétaire adjoint : Grégory LUGAND. Tous nos encouragements pour ces personnes qui souhaitent s'investir dans l'animation de notre village pour poursuivre les festivités ou innover.

Le bureau du Comité des Fêtes serait heureux d'agrandir son équipe pour l'aider dans l'organisation des fêtes à venir. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Xavier Zalduendo au 06.81.09.27.18 ou Aurore Trey au 06.83.63.57.54.

A u cours du mois d'avril, la deuxième tranche de travaux du parking du CEDAS et de la CIDRERIE a été réalisée.

Dans ce même temps, il a été procédé à l'élargissement et au revêtement du Chemin du Batan. Ces réalisations améliorent l'accès des usagers au quotidien.

BARRANCOUEU

L a commune a récemment déposer des dossiers de demande de subvention en vue de réaliser des travaux de rénovation de la toiture du hangar communal afin de protéger le matériel qui y est actuellement stocké.

CADEAC

D epuis plusieurs années, le porche de la chapelle Pène Tailhade subit de nombreuses dégradations. De Septembre 2007 à ce jour, on a enregistré une dizaine de détériorations (toit et pilier). Les 27 et 28 mai, le conseil général a installé 4 portiques afin de limiter le passage des véhicules hors gabarit. Deux portiques se trouvent à l'entrée nord et les deux autres aux entrées sud de Cadéac. Les premiers portiques installés aux entrées des deux villages (nord de Cadéac et au lieu-dit Le Minjot d'Ancizan) sont équipés de lames mobiles afin d'avertir les chauffeurs. Ceux-ci ont alors la possibilité de faire demi-tour au niveau du hangar communal de Cadéac (dans le sens nord-sud) et au niveau de la laverie Carrère (dans le sens sud-nord). Et cela, dans l'attente prochaine de la déviation annoncée pour 2009!

LANCON

A pres une année d'absence le comité des fêtes de Lançon s'est reformé pour le bonheur de tous. Merci aux nouveaux arrivants, aux anciens membres et aux jeunes du village de s'investir afin de perpétuer la tradition des "fêtes de village". La fête aura lieu le 23 août, il ne vous reste plus rien à faire désormais, que vous soyez de Lançon ou d'ailleurs, sinon de réserver ce samedi, de venir nombreux et de faire passer l'information.

GUCHEN

La commune va devoir faire réparer la toiture de l'école

Le tarif de location de la salle des fêtes de Guchen a été modifié :

2 gratuités par foyer pour les habitants de Guchen, 75 euros pour les habitants de la communauté de communes, 120 € pour l'extérieur auxquels s'ajoute un relevé de compteur électrique.

Devant la recrudescence des déjections canines dans le village : abords du stade, proximité des écoles, jardin d'enfants, etc. un arrêté municipal a été pris afin d'interdire la divagation des animaux. Nous rappelons que les propriétaires doivent ramasser les déjections de nos amis à quatre pattes.

Le service culturel de Guchen rappelle qu'une Bibliothèque de prêt est à disposition (horaires mairie). N'hésitez pas à nous faire part de vos demandes précises.

Le tableau qui se trouvait dans les stalles, le *Couronnement de la Vierge* (XVII^e siècle) restauré, va être enfin rattaché à la place où il était prévu.

La commune rappelle qu'elle a un appartement de libre à la location (3 chambres, séjour avec cheminée, cuisine indépendante, salle de bain, WC).

GREZIAN

Les travaux d'aménagement de la place de l'Arriu vont bientôt commencer. Ce projet d'embellissement du village comprend l'aménagement de places de parking, d'un espace convivial, d'un espace propreté etc.).

La commune a également lancé la procédure d'extension du cimetière. L'agrandissement devrait porter sur la partie nord de l'existant.

Le bureau du comité des fêtes (Association grézian loisirs) vient d'être renouvelé. Président: Georges LASSAOSSA; Trésorier: Bernard SALLES; Secrétaire: Florence ABADIE.

GOUAUX

La commune de Gouaux a depuis plus de trente ans été sensible aux risques d'incendie qui pouvaient menacer sa forêt.

Une piste coupe feu fut réalisée lors de plantations de pins, sur la partie haute du versant surplombant le village, facilitant ainsi un accès rapide au pied du peuplement.

Par la suite deux cuves, ayant chacune une capacité de 20 000 L, furent enterrées, en altitude, à chaque extrémité du massif forestier de la commune afin de permettre aux pompiers de ravitailler leurs camions et aux hélicoptères, de lutte contre le feu, de refaire le plein d'eau en vol.

Cet équipement permet ainsi de faire l'économie de longs et lents trajets pour se réapprovisionner lors d'un sinistre situé en altitude.

Comme beaucoup d'autres communes, Gouaux n'a pas échappé à l'envahissement des prés jouxtant les habitations par une végétation de taillis, de ronces et de genêts.

C'est la raison pour laquelle, la commune vient de se doter d'une nouvelle piste coupe feu au-dessus des maisons du village. Celle-ci a pour rôle de créer une zone d'intervention pour lutter contre un incendie venant du bois et menaçant les habitations.

A chaque extrémité de cette piste de 1200m se trouvent un bassin de 40 m³ et de 80m³ susceptibles de ravitailler les pompiers.

En dessous de la piste, entre le bois et les maisons, l'espace en friche qui s'y trouve sera prochainement nettoyé et confié, sous forme d'AFP (Association foncière pastorale) aux agriculteurs du village qui par la présence de leurs troupeaux en assureront l'entretien.

Cette collaboration, entre les propriétaires de terrain, les agriculteurs et la municipalité, permet ainsi de protéger la forêt, le village et de créer une zone utile à l'agriculture.

Nous restons persuadés que de faire ensemble pour le bien-être de tous demeure la méthode la plus productive.

PASTORALISME EN VALLÉE D'AURE

De temps immémoriaux, les habitants de la vallée d'Aure se sont livrés à l'élevage du bétail.

L'origine de la propriété des montagnes d'Aure remonte à un temps très reculé. Les comtes d'Aure et, après eux, les barons de La Barthe, seigneurs majeurs de la Vallée, étaient propriétaires des montagnes. Au cours des siècles, ils les allouèrent aux habitants des communes, moyennant certaines charges.

Selon sa nature, le bétail était divisé en gros et en petit. Par gros bétail on entendait vaches, bœufs, juments, chevaux et ânes. Par petit bétail, brebis, moutons, chèvres et porcs.

D'après sa provenance, le bétail était propre, en gasaille ou de commande. Le bétail propre ou levant était celui qui naissait chez l'habitant. Le bétail en gasaille était donné pour en tirer un revenu, à partager entre le propriétaire et celui qui le gardait. Quant au bétail de commande, il était de provenance étrangère mais envoyé en montagne par un habitant du lieu.

Pour compter le bétail, on utilisait la « bacade » : elle représentait une tête de gros bétail avec sa suite ou dix têtes de petit.

Les entrées et sorties des montagnes étaient fixées par les règlements. Avant d'y amener le bétail, il était procédé à sa bénédiction. Il était rassemblé sur la place ; la bénédiction était donnée par le curé de la paroisse.

Un droit de « vésiage » était établi pour éviter de nombreuses amendes et procès. Ainsi, les communes s'octroyaient les unes aux autres certaines facultés ou latitudes à propos des pacages de montagne.

Dans chaque village de la Vallée, on trouvait des hommes chargés de veiller sur les pacages interdits ou bedats et sur les récoltes. Ils étaient nommés chaque année par la « jurade », et avant d'entrer en fonction, ils prêtaient serment devant les consuls.

Vers la Saint-Jean, il était d'usage de tondre le bétail à laine ; cette opération se faisait d'ordinaire à la maison même. Après avoir mangé un morceau et bu un coup, les hommes prenaient une bête chacun, lui liaient les pattes et mettaient sur une table de travail disposée à cette intention. Les brebis d'ordinaire étaient tondues entièrement ; mais on faisait aux moutons une « frise » pour leur donner une meilleure apparence. Avant de se séparer, les bergers marquaient à poix les bêtes. Au cours de l'année, le bétail était tondu deux autres fois. Vers Sainte-Catherine il était « esgoulé » (tonte de la laine sous la gorge), et au cours de l'hiver « sougaillé » (tonte de la laine derrière le poitrail et le ventre).

Source: « Le pastoralisme en Vallée d'Aure, Abbé François Marsan, Editions Lacour

Contact rédaction

Communauté de communes
des Véziaux d'Aure
Commission Journal
Rue de la Moulette 65240 Grézian
05.62.39.97.24 / 05.62.39.27.57
contact@veziauxdaure.fr
www.veziauxdaure.fr